

**ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS
RCA18 22006 ET RCA18 22007**

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté les règlements suivants lors de sa séance ordinaire du 9 avril 2018 :

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE
L'ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST (RCA10 22012)**

**RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE DES CONSEILLERS
D'ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST OCCUPANT LA FONCTION DE MAIRE SUPPLÉANT**

Ces règlements entrent en vigueur au jour de la publication du présent avis. Ils sont disponibles pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h.

Montréal, le 12 avril 2018

La secrétaire d'arrondissement
Caroline Thibault, avocate